

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux le dix sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Emiéville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
10.11.2022
Date de publication :

26-11-2022

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 31
Titulaires 30
Suppléant 1
Pouvoirs 6
Votants 37
19h05 Arrivée titulaire +1
Votants 38
19h07 Arrivée titulaire +1
Votants 39

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (arrivée à 19h05), M. Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME (arrivé à 19h07), Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, William HERFORT (pouvoir à Régine ENEE), Philippe PIARD (pouvoir à Patrice MARTIN), Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

N° 2022 / 156

Objet :

**SERVICES AU PUBLIC
- PETITE ENFANCE**

**Attribution du marché
de prestation de
services pour la
gestion de deux relais
petite enfance 2023-
2026**

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 7 juillet 2022, a voté le lancement de la consultation en procédure adaptée afin de retenir un prestataire pour la gestion des Relais Petite Enfance à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 4 ans, avec comme critères d'attribution : valeur technique 60 %, prix des prestations 40 %. Après consultation et analyse, il convient de retenir l'offre de l'ADMR pour un montant de 142 423,44 €, classée économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, de la fédération ADMR du Calvados, pour un montant total de 142 423,44 € ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Alexandra LEPINAY

Le Président,
Philippe PESQUEREL



